



Travaux compensatoires dès CHF 20'000.-.

Journée de formation

INFORMATION – INSCRIPTION

Contexte

Le règlement sur la conservation de la végétation arborée du 27 octobre 1999 (RCVA L 4 04.05) a été modifié en janvier 2015 (article 17A). L'Etat de Genève entend pouvoir déléguer à des entreprises reconnues la réalisation et le suivi des travaux compensatoires issus des décisions d'abattage dont le montant atteint ou dépasse CHF 20'000.-. Cette délégation s'inscrit dans la politique de protection du patrimoine arboré.

Pour être reconnue, l'entreprise paysagère doit compter dans son personnel au moins un employé titulaire du CFC d'horticulteur-trice, orientation paysagisme (ou équivalent) et ce dernier doit avoir suivi le cours spécialisé ad hoc. Il sera le « répondant ».

Pour confirmer la validité de la reconnaissance d'une entreprise paysagère, le "répondant" doit impérativement suivre la formation dispensée par l'OCAN en collaboration avec *JardinSuisse-Genève*.

Journée de formation (attestation)

Pour les entreprises paysagères qui ne comptent pas encore ou plus dans leur personnel au moins un « répondant », soit un employé titulaire du CFC d'horticulteur-trice, orientation paysagisme (ou équivalent) la formation aura lieu : mardi 21 janvier 2020 à Genève, à la Fédération des Entreprises Romandes, 98 rue de Saint-Jean. De 9h30 à 12h30. Un cocktail aura lieu de 12h30 à 13h30. Le prix de cette matinée de formation se monte à CHF 250.-.

Les trois formations précédentes sessions 2016, 2017 et 2018 ne donnent pas de dispense à celle-ci (renouvellement nécessaire).

Les entreprises intéressées sont priées de s'inscrire directement auprès de JardinSuisse-Genève (Secrétariat : rue de St-Jean 98 – Case postale 5278 – 1211 Genève 11) d'ici au **vendredi 20 décembre 2019** au moyen du bulletin d'inscription. L'inscription doit comprendre les éléments suivants :

- Nom et adresse de l'entreprise.
- Nom et prénom, date de naissance, N° AVS, copie du CFC (ou équivalent) de la ou des personnes inscrites et devenant répondantes de l'entreprise;

Contenu du cours pour devenir référent:

- Rappel des bases légales et réglementaires,
- Application des directives concernant la protection des arbres
- Présentation du projet d'aménagement paysager (PAP)
- Exemple de l'utilisation des formulaires de compensation et de délégation
- Délégation de la réalisation et du suivi de la compensation
- Discussion de cas pratiques et bilan des expériences avec les référents des entreprises.

Travaux compensatoires dès CHF 20'000.-. Formation du mardi 21 janvier 2020

Talon d'inscription :

	entreprise déjà reconnue (cours de 9h30 à 12h30) *entreprise non reconnue (cours de 9h30 à 12h30) (cocher ce qui convient)
Nom	de l'entreprise :
Adres	se:
Nom	et prénom du /de la collaborateur/trice « répondant »:
Date de naissance du /de la collaborateur/trice « répondant »:	
N° AVS du /de la collaborateur/trice « répondant » :	

A retourner d'ici au plus tard 20 décembre 2019 à :

JardinSuisse-Genève, Rue de St-Jean 98, Case postale 5278, 1211 Genève 11 myriam.garcia@fer-ge.ch

^{*}Diplôme du /de la collaborateur/trice « répondant » (CFC, autre joindre les copies) *uniquement pour les nouveaux répondants*